













Le service Enfance

La CCPOH propose un service d'accueil facultatif des enfants scolarisés sur le territoire.

Conformément au projet éducatif, le service offre un panel d'activités favorisant l'autonomie, l'épanouissement et le plaisir des enfants. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire bénéficie d'accueils de loisirs visant à éveiller les jeunes générations au monde qui les entoure.

Les lieux d'accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, subventionnés par la CAF et le Conseil départemental de l'Oise.

Les grands points du règlement intérieur

Les retards

Les départs des enfants qui s'effectueront au-delà de l'horaire de fermeture du lieu d'accueil, seront surfacturés au coût réel par heure entamée soit 15 € de l'heure.

Les dossiers de renseignements

Les dossiers demandés aux familles doivent être impérativement complets dans le délai indiqué.

Les réservations

Toute heure réservée est due.

Les zones géographiques

Les accueils de loisirs sont divisés en zones géographiques. Chaque enfant dépend d'une zone définie par son lieu d'habitation. Il y sera donc prio-

Toute famille ne respectant pas le règlement intérieur entraînera un refus de leur réservation.

Les accueils de loisirs

Ces accueils collectifs proposent des activités variées adaptées à l'âge des enfants, s'inscrivant dans un projet pédagogique qui préconise un accueil individualisé de chaque enfant, respectueux des besoins, des affinités, et, des envies de chacun. Acteur dans ce projet, l'enfant est responsabilisé et doit adhérer à une dynamique collective d'ouverture à l'autre, de tolérance, d'entraide mutuelle et de respect des autres et de l'environnement.

Une équipe d'animateurs référents permet aux enfants de se repérer et d'avoir une écoute attentive. Il existe plusieurs temps d'accueils de loisirs : périscolaire, mercredis loisirs et accueils pendant les vacances

Les réservations peuvent être faites jusqu'au jeudi soir, pour la semaine suivante.

En fonction de vos besoins et sur réservation **une navette CCPOH** peut venir chercher vos enfants (mercredis et vacances scolaires).









Zone rouge

Mercredi loisirs:

ALSH Saint-Martin-Longueau École Robert Personne **Horaires**: de 7h30 à 18h30

Vacances scolaires:

ALSH Brenouille Espace Balavoine

Horaires : de 7h30 à 18h30



Zone verte

Mercredi loisirs:

ALSH Cinqueux École Les Éraines

Horaires : de 7h30 à 18h30

Vacances scolaires:

ALSH Brenouille Espace Balavoine

Horaires : de 7h30 à 18h30

Zone violette

Mercredi loisirs:

ALSH Jules Ferry

13 rue Garnier à Pont-Sainte-Maxence

Horaires : de 7h00 à 19h00

Vacances scolaires:

ALSH Jules Ferry

13 rue Garnier à Pont-Sainte-Maxence

Horaires : de 7h00 à 19h00

Zone jaune

Mercredi loisirs:

ALSH Max Drains

1 rue Théophile Richard à Pont-Sainte-Maxence

Horaires : de 7h00 à 19h00

Vacances scolaires:

ALSH Max Drains

1 rue Théophile Richard

à Pont-Sainte-Maxence

Horaires de 7h00 à 19h00

Zone bleue

Mercredi loisirs:

ALSH Pontpoint Massé

École - rue des écoles

Horaires : de 7h30 à 19h00

Vacances scolaires:

ALSH Pontpoint Lhermite

et/ou Massé

École - rue du Colombier

Horaires : de 7h30 à 18h30

Zone marron

Gestion en Délégation de Service Public (DPS). Pour les horaires, reportez-vous aux pages 18 et 19 de ce guide.





Destiné aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2, le périscolaire est un temps d'accueil complémentaire de celui de l'école: (Le matin avant la classe, et le soir après la classe). Le périscolaire est encadré par un règlement intérieur qui a pour but d'améliorer la sécurité et la qualité des accueils de loisirs, d'optimiser les places d'accueil et ainsi permettre une meilleure gestion.

Encadrés par des animateurs, ces temps intermédiaires, permettent à l'enfant de se détendre en dehors de la classe. Au cours du périscolaire, des périodes d'animations, de repos, et de jeux, sont proposées en fonction du désir de chaque enfant.

Les parents peuvent venir reprendre leur enfant à partir de 17h00.



Service de cantine lors de la semaine scolaire

(compétence communale): les inscriptions se font auprès de la mairie de la commune dans laquelle l'enfant est scolarisé.





Ces temps ont lieu, tous les mercredis, durant la période scolaire.

Chaque année, différents thèmes sont abordés : l'univers des dessins animés, le jardinage, le recyclage, la sensibilisation aux différentes cultures dans le monde (initiation à la danse, aux chants, à la cuisine...), créations diverses, mais aussi des spectacles, des jeux et activités sportives.

Un service de cantine est assuré par la CCPOH, pour tous les enfants inscrits aux mercredis loisirs.

Les animations proposées sont adaptées à la tranche d'âge des enfants.



Possibilité d'inscription à la demi journée, soit de 9h à 13h30 (avec repas) ou de 13h30 à 17h (sans repas).

Réservations au plus tard le jeudi soir pour le mercredi suivant.

N'oubliez pas de préciser si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de la navette CCPOH le matin et le soir.

Sauf pour les inscriptions en demi-journée.







Lors des vacances scolaires, les enfants participent à de nombreuses activités. Au programme : activités manuelles, sportives, sorties à la piscine, aux parcs d'attractions, création de spectacle...



Toutes les activités et les sorties sont adaptées en fonction des tranches d'âges des enfants et se déroulent sur une journée.

Pendant chaque période de vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Printemps et grandes vacances d'été), un programme spécifique est créé.

À partir de juillet 2017, les familles ont la possibilité de réserver à la journée (attention places limitées).

Le début des inscriptions commence 3 semaines avant la période de vacances.

Attention, les centres sont fermés pendant les vacances de fin d'année en décembre.









Durant les vacances d'été, des mini-séjours sont proposés aux enfants inscrits en centre de loisirs. Diverses activités sont mises en place, afin que chaque enfant puisse en profiter pleinement.



Mon enfant, au quotidien



Les 17 communes de la CCPOH ont choisi de passer à la semaine d'école de 4 jours. Les jours d'ouverture sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

ANGICOURT

École publique

27 rue de l'église

Horaires de l'école : de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Périscolaire : de 7h30 à 9h00

et de 17h00 à 18h30 (au 34 rue de l'église à Angicourt)

Mercredi loisirs : de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Cinqueux)

CINQUEUX

École Les Éraines

8 route de Pont-Sainte-Maxence

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 18h30

Mercredi loisirs : de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Cinqueux)



MONCEAUX

École Jean de la Fontaine

rue Madame

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 18h30

Mercredi loisirs : de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Cinqueux)

RIEUX

École Jean Carette

place Jean Carette

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h20 à 8h30

et de 16h30 à 18h30

Mercredi loisirs: de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Cinqueux)



SAINT-MARTIN-LONGUEAU

École Robert Personne

2 rue des écoles

(regroupement scolaire des communes de Saint-Martin-Longueau et Bazicourt)

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h25

Périscolaire : de 7h20 à 8h30

et de 16h25 à 18h30

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Saint-Martin-Longueau)

BAZICOURT

École Gaston Gérard

32 rue de la Fontaine

(regroupement scolaire des communes de Saint-Martin-Longueau et Bazicourt)

Horaires de l'école : de 8h40 à 11h40

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire: de 7h20 à 8h40 et de 16h30 à 18h30 (à Saint-Martin-Longueau)

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Saint-Martin-Longueau)

BRENOUILLE

École maternelle Denis Forestier

1 rue Émile Zola

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire: de 7h20 à 8h20

et de 16h30 à 18h30

(à l'école Berthe Fouchère au 32 rue Émile Zola

à Brenouille)

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Saint-Martin-Longueau)

BRENOUILLE

École élémentaire Berthe Fouchère

32 rue Émile Zola

Horaires de l'école : de 8h20 à 11h20

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h20 à 8h20

et de 16h30 à 18h30

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Saint-Martin-Longueau)





SACY-LE-GRAND

École Jean Gautier

4 rue du Général de Gaulle

Horaires de l'école : de 8h45 à 11h45

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h45

et de 16h30 à 18h30

(au 70 rue de l'abbé Corson à Sacy-le-Grand)

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Saint-Martin-Longueau)

LES AGEUX

École primaire publique Bricogne Cuignières

18 bis rue Louis Drouart

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30 et

de 16h30 à 19h00

(au centre de loisirs de Jules Ferry

à Pont-Sainte-Maxence.

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Jules Ferry)



PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Françoise Dolto

allée Louise Michel

Horaires de l'école : de 8h40 à 11h40

et de 13h40 à 16h40

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h40 à 19h00

(au centre de loisirs de l'école Jules Ferry, rue Garnier à Pont-Sainte-Maxence)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Jules Ferry)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École Adrien Bonnel

rue de la plaine

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 19h00

(à l'ALSH de l'école Jules Ferry, rue Garnier

à Pont-Sainte-Maxence)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Jules Ferry)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Marie Curie

rue du Chancelier Guérin

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 19h00

(à l'ALSH de l'école Jules Ferry, rue Garnier

à Pont-Sainte-Maxencel

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Jules Ferry)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École élémentaire Jules Ferry

rue Garnier

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 19h00

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

de /1100 a 1/1100

(au centre de loisirs de Jules Ferry)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Max Drains

rue Théophile Richard

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs: de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École élémentaire Ferdinand Buisson

21 rue Louis Boilet

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs: de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Jacques Prévert

rue d'Halatte

Horaires de l'école : de 8h45 à 11h45

et de 13h45 à 16h45

Périscolaire : de 7h00 à 8h45 et de 16h45 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École élémentaire Jean Rostand

rue Saint-Jean

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire: de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Paul Langevin

14 rue Philippe de Beaumanoir

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire: de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École élémentaire Fabre d'Églantine

rue Philippe de Beaumanoir

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 (à Max Drains)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École maternelle Paul Verlaine

7 rue Jean-Baptiste Clément

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 19h00 (au centrede loisirs Max Drains, 1 rue Théophile Richard à Pont-Sainte-Maxence)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)

PONT-SAINTE-MAXENCE

École élémentaire Robert Desnos

5 rue Jean-Baptiste Clément

Horaires de l'école : de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h00 à 8h30

et de 16h30 à 19h00 (au centrede loisirs Max Drains,

1 rue Théophile Richard à Pont-Sainte-Maxence)

Mercredi loisirs:

de 7h00 à 19h00

(au centre de loisirs de Max Drains)



PONTPOINT

École maternelle Pierre Massé et école élémentaire Georges Chadufaux

rue des écoles

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 19h00

Mercredi loisirs: de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Pontpoint Massé)

PONTPOINT

École maternelle René Lhermite et école Jean Rostand

573 rue du Colombier

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 19h00

Mercredi loisirs :

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Pontpoint Massé)

ROBERVAL

École Gille Personne

10 rue des écoles

(regroupement scolaire des communes de Moru (commune de Pontpoint), Roberval et Rhuis)

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h20 à 8h30

et de 16h30 à 18h30

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Pontpoint Massé)

VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

École publique

26 bis rue des Flandres

Horaires de l'école :

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 8h00 à 9h00

et de 16h30 à 19h00

(à la salle multifonctions, rue du Belvédère

à Villeneuve-sur-Verberie)

Mercredi loisirs:

de 7h30 à 18h30

(au centre de loisirs de Pontpoint Massé)





L'action de la CCPOH dans l'accueil des enfants est mise en place sur l'ensemble des communes. Cependant pour certaines d'entre elles, ce service est géré par un délégataire. Véritables partenaires, ces associations travaillent conjointement avec le service Enfance afin d'appliquer un principe de fonctionnement identique à l'échelle du territoire.



VERNEUIL-EN-HALATTE

Périscolaire - Mercredis loisirs - Vacances Contactez Familles Rurales au 03 44 24 78 23

SACY-LE-PETIT

Périscolaire - Mercredis loisirs - Vacances Contactez Houdan'court de récré au 07 81 22 42 04

VERNEUIL-EN-HALATTE

École maternelle Jean de la Fontaine

5 allée des Granges

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 18h30 (à la Maison de l'Enfance)

Mercredi loisirs:

à Verneuil-en-Halatte

Contactez Familles Rurales pour plus d'informations.

VERNEUIL-EN-HALATTE

École maternelle Jules Ferry

place de Piegaro

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 18h30 (à la Maison de l'Enfance)

Mercredi loisirs:

à Verneuil-en-Halatte

Contactez Familles Rurales pour plus d'informations.



VERNEUIL-EN-HALATTE

École élémentaire Jules Ferry

6 place de Piegaro

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 18h30 (à la Maison de l'Enfance)

Mercredi loisirs:

à Verneuil-en-Halatte

Contactez Familles Rurales pour plus d'informations.

VERNEUIL-EN-HALATTE

École élémentaire Calmette

2 allée du Vieil Étang

Horaires de l'école :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Périscolaire : de 7h30 à 8h30

et de 16h30 à 18h30 (à la Maison de l'Enfance)

Mercredi loisirs:

à Verneuil-en-Halatte

Contactez Familles Rurales pour plus d'informations.





SACY-LE-PETIT

École publique

2 rue Marguerite Dutilloy

Horaires de l'école :

de 8h55 à 12h10 et de 13h40 à 16h25, le mercredi de 8h45 à 11h00

Périscolaire : de 7h30 à 8h55

et de 16h25 à 19h00

Mercredi loisirs:

à Houdancourt

Contactez Houdan'court pour plus d'informations.

Le Pôle services



1 place Le Châtelier - BP 40256 - 60 722 Pont-Sainte-Maxence Tél. 03 44 29 48 80 - Mail : poleservices@ccpoh.fr

Accueil information

Inscriptions / Réservations / Facturations

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de14h00 à 18h00

formalités administratives

Vous pouvez retirer les dossiers d'inscription auprès du Pôle services intercommunal ou les télécharger sur le site **www.ccpoh.fr**

Rubrique Vivre au quotidien → Enfance

Les activités proposées sont ouvertes à tous les enfants résidant sur une commune de la CCPOH. Des ramassages en bus ou minibus sont possibles après réservation faite au préalable.